

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Haute-Marne
Arrondissement de Chaumont
Commune de Autreville-sur-la- Renne

Nombre de membres dont le conseil doit être composé :	11
Nombre de conseillers en exercice :	11
Date de convocation :	3 septembre 2025

DELIBERATION

CONSEIL MUNICIPAL

L’an deux mille vingt-cinq, le onze septembre à dix-neuf heures trente, les Membres du Conseil municipal se sont réunis sur la convocation de Mme le Maire, adressée le 03/09/2025 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a eu lieu Mairie d'Autreville sur la Renne.

Présidence : Françoise GUILLAUMOT, Maire.

Etaient présents :

DROUOT Emmanuel, GUILLAUMOT Françoise, JERONIMO Raphaël, JOBARD Annick, JOBARD Ludovic, LAVANDIER Alexandra, LECLERE Romuald, POTEL Jérôme, REMY Jocelyne, ROUILLARD Céline, SIMONNET David

Absents représentés :

Absents :

Secrétaire de séance : Madame LAVANDIER Alexandra

Membres présents.....	11
Absents représentés.....	0
Absents.....	0
Votants.....	11

Délibération 2025 09 04
Convention participation pour le risque santé

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	0	11	0	0	0

LE CONSEIL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L 827-9 et suivants ;
- Vu le Code des assurances, de la mutualité et de la sécurité sociale ;
- Vu l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021 relative à la protection sociale complémentaire dans la fonction publique ;

Vu le décret n° 2011-1474 du 08 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents ;

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement ;

Vu l'avis consultatif favorable du Comité social territorial du 30 juin 2026,

Vu la délibération n°2025-15 du 30 juin 2025 du Conseil d'administration du Centre de gestion approuvant le choix de la commission d'appel d'offres sur l'attributaire du contrat collectif,

Vu la convention de participation « Frais de santé » signée entre le Centre de Gestion et la MNT,

DECIDE :

- d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Santé » conclue entre le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Marne et la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT).
- d'approuver la convention d'adhésion à intervenir entre la commune Autreville-sur-la-Renne et le Centre Départemental de Gestion de la Fonction Publique Territoriale 52.
- d'accorder sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la commune Autreville-sur-la-Renne en activité ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Santé ».
- de maintenir le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 15,00 € brut, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signée par l'autorité territoriale.
- d'autoriser le Maire à signer tout document utile rendu nécessaire à la mise en œuvre de ce dossier.
- de prévoir l'inscription au budget les crédits nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus ont signé au Registre les membres présents.

Pour extrait conforme,
Affiché le 12 septembre 2025
Françoise GUILLAUMOT
Maire.



Francoise GUILLAUMOT
2025.09.17 11:22:19 +0200
Ref:9468196-14251320-1-D
Signature numérique
la Maire

Françoise GUILLAUMOT